

Date de l’épreuve : 17 janvier 2023

Durée de l’épreuve : 3 heures

**Master 1 Science Politique**

**Théories Politiques**

Cours d’Antoine AUBERT et de David SMADJA

*1e Semestre – 1e Session 2020-2021*

Vous traiterez **l’un des deux sujets suivants, au choix :**

1. Dissertation : L’égalité n’est-elle qu’une utopie ?
2. Discours de F.D. Roosevelt, 1936, Convention Nationale du parti Démocrate.

"Un juge anglais de l'ancien temps a dit : "les hommes qui sont dans le besoin ne sont pas des hommes libres". La liberté exige que l'on ait la possibilité de gagner sa vie, une vie décente, en rapport avec les normes de l'époque où l'on vit, une vie qui permette à chacun non pas seulement d'avoir de quoi vivre, mais aussi une raison de vivre. Les hommes qui sont dans le besoin ne sont pas des hommes libres. Pour un trop grand nombre d'entre nous, l'égalité politique que nous avons autrefois conquise était devenue dépourvue de sens en présence de l'inégalité économique. Un petit groupe avait concentré entre ses mains un contrôle presque total sur la propriété des autres, sur leur argent, sur leur travail, sur leurs vies. Pour un trop grand nombre d'entre nous, la vie avait cessé d'être libre ; les hommes ne pouvaient plus mener la quête du bonheur. Or, contre une tyrannie économique de ce genre, le citoyen américain ne pouvait faire appel qu'à la force organisée du gouvernement".



Date de l’épreuve : 17 janvier 2023

Durée de l’épreuve : 1 heure (ERASMUS)

**Master 1 Science Politique**

**Théories Politiques**

Cours d’Antoine AUBERT et de David SMADJA

*1e Semestre – 1e Session 2020-2021*

Vous traiterez **l’un des deux sujets suivants, au choix :**

Sujet 1 : En utilisant une partie des auteurs et des connaissances du cours, vous expliquerez dans quelle mesure liberté et égalité sont  compatibles et non contradictoires.   

Sujet 2 : Vous commenterez le texte suivant : « Bien que la terre et toutes les créatures inférieures appartiennent en commun à tous les hommes, chaque homme est cependant propriétaire de sa propre personne. Aucun autre que lui-même ne possède un droit sur elle. Le travail de son corps et l’ouvrage de ses mains, pouvons-nous dire, lui appartiennent en propre. Il mêle son travail à tout ce qu’il fait sortir de l’état dans lequel la nature l’a fourni et laissé, et il y joint quelque chose qui est sien ; par là il en fait sa propriété. » , Locke, Le second traité du gouvernement, Paris, PUF, 1994,  traduction de J.-F. Spitz,